Commune de
Steinfort

steinfort.lu

Steinfort, le 4 novembre 2026

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que le Grand-Duc a approuvé en date du 19 octobre 2026 la délibération du conseil communal du 1er octobre 2026 concernant la **fixation du taux de l'impôt commercial communal pour l'année 2027** et **la fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2027** et que le ministre des Affaires intérieures a marqué son accord en date du 26 octobre 2026 :

- Le taux de l'impôt commercial communal dans la commune de Steinfort pour l'année 2027 est fixé à 300% (Réf. : FC04-2026-A086)
- les taux d'imposition pour l'impôt foncier dans la commune de Steinfort pour l'année 2027 (Réf. : FC03-2026-A089) sont fixés comme suit :

Impôt foncier A :	250 %
Impôt foncier B1 :	350 %
Impôt foncier B2 :	250 %
Impôt foncier B3 :	105 %
Impôt foncier B4 :	105 %
Impôt foncier B5 :	250 %
Impôt foncier B6 :	250 %

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Sammy Wagner
Bourgmestre

Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du - 4 NOV. 2026

Steinfort, le - 4 NOV. 2026

Le bourgmestre

Le secrétaire communal